

**MINISTERE DEL'ENVIRONNEMENT
DES EAUX ET FORETS**

*ARRETE n° 482 MINEEF/CAB du 6 mars 2009 portant
création de Poste Forestier à Yakassé-Attobrou.*

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS,

Vu la Constitution ;

Vu l'Accord politique de Ouagadougou du 4 mars 2007 ;

Vu la loi n° 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune
et à l'exercice de la chasse, modifiée et complétée par la loi
n° 94-442 du 16 août 1994 ;

Vu la loi n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier ;

Vu le décret n° 2007-450 du 29 mars 2007 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2007-456 du 7 avril 2007 portant nomination
des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-458 du 20 avril 2007 portant attributions
des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-568 du 10 août 2007 portant organisation du
ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts ;

Vu l'arrêté n° 250MINEEF/CAB du 1^{er} février 2008 portant
nomination de directeurs départementaux des Eaux et Forêts ;

Vu les nécessités de service,

ARRETE :

Article premier. – Il est créé un poste forestier à Yakassé-
Attobrou Chef lieu de sous-Préfecture dans le Département
d'Adzopé.

Art. 2. – Le Poste forestier a compétences sur toute la
sous-Préfecture et est chargé de coordonner toutes les
activités forestières.

Art. 3. – Le directeur général des Eaux et Forêts,
le directeur régional des Eaux et Forêts d'Abidjan sont
chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au
Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Abidjan, le 6 mars 2009.

Dr AHIZI Aka Daniel.